

Aux délégués des employeurs, 15 juin 1982

VISITE PASTORALE À GENÈVE
DISCOURS DU PAPE JEAN-PAUL II
AUX DÉLÉGUÉS DES EMPLOYEURS
Mardi 15 juin 1982

Mesdames,
Messieurs,

Je suis particulièrement heureux de pouvoir m'adresser à vous personnellement. Votre participation aux travaux de cette Organisation montre qu'il est possible de parler de réconciliation et de collaboration entre les groupes sociaux, à la recherche solidaire d'une plus grande justice.

Là encore, le chemin parcouru est un gage d'espérance. Votre présence dans cette enceinte n'allait pas de soi pour tous quand l'OIT fut fondée. Mais les premiers employeurs qui vinrent aux sessions de la Conférence Internationale du Travail acceptèrent librement de définir les mécanismes juridiques d'une collaboration permanente et de plus en plus poussée avec toutes les forces sociales. Vous êtes les héritiers de ces pionniers. Et aujourd'hui, la plupart des organisations patronales veulent bien voir dans la participation organique de toutes les composantes de la vie économique et sociale un gage de progrès et de paix pour l'ensemble de la société.

Vos responsabilités d'employeurs, aujourd'hui, restent capitales et sans doute de plus en plus complexes. Je pense aux difficultés économiques que la concurrence et la crise font courir à vos entreprises, ce qui requiert de vous un surcroît d'imagination, de rigueur de gestion et de courage. Vous avez eu le privilège d'accéder à la liberté d'entreprendre et de décider, qui est si importante pour la dignité de l'homme; vos organisations professionnelles peuvent être un espace de liberté dans la société industrielle moderne o elles sont comme des "corps intermédiaires" qui contribuent à protéger les individus contre la domination envahissante de l'Etat et de la bureaucratie économique. La société se doit de bien reconnaître le service des entrepreneurs.

Mais ces avantages entraînent pour vous de grandes responsabilités. Votre fonction sociale doit de plus en plus s'articuler sur d'autres droits, tout en tenant compte des dépendances réciproques de ce que j'appelais dans mon encyclique l'"employeur indirect". On attend de vous que vous fassiez le maximum pour créer ou maintenir des emplois, dans des conditions de travail et de participation qui correspondent aux justes requêtes des travailleurs d'aujourd'hui, selon aussi les possibilités de chaque pays. Car le critère, comme je le disais ce matin, est que le travail serve l'homme, et que toute l'économie demeure au service de l'homme, et non l'inverse.

La participation organique que vous avez assumée ici, aux côtés des délégués gouvernementaux et des travailleurs, vous met sur la bonne voie. J'apprécie le mérite de vos efforts, et le mérite de beaucoup d'autres employeurs que vous représentez ici, étant donné le défi qui leur est lancé. Je demande à Dieu de vous inspirer et je le prie de bénir vos personnes, vos familles et tous ceux qui vous sont chers.